

①⑨ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

①① N° de publication : **2 860 148**
(à n'utiliser que pour les
commandes de reproduction)

②① N° d'enregistrement national : **03 11369**

⑤① Int Cl⁷ : A 61 K 7/13

①②

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②② Date de dépôt : 29.09.03.

③① Priorité :

④③ Date de mise à la disposition du public de la
demande : 01.04.05 Bulletin 05/13.

⑤⑥ Liste des documents cités dans le rapport de
recherche préliminaire : *Se reporter à la fin du
présent fascicule*

⑥① Références à d'autres documents nationaux
apparentés :

⑦① Demandeur(s) : L'OREAL Société anonyme — FR.

⑦② Inventeur(s) : AUDOUSSET MARIE PASCALE.

⑦③ Titulaire(s) :

⑦④ Mandataire(s) : L'OREAL.

⑤④ COMPOSITION TINCTORIALE COMPRENANT AU MOINS UNE BASE PARAPHENYLENEDIAMINE
SECONDAIRE HYDROXYALKYLEE, AU MOINS UN COUPLEUR ET AU MOINS UN SEL D'AMMONIUM
D'ACIDE MINERAL.

⑤⑦ L'invention a pour objet une composition tinctoriale
comprenant au moins une base para-phénylènediamine se-
condaire hydroxyalkylée, un coupleur et au moins un sel
d'ammonium d'acide minéral. L'invention a aussi pour objet
l'utilisation de cette composition pour la teinture des fibres
kératiniques, en particulier les fibres kératiniques humaines
telles que les cheveux ainsi que le procédé de teinture met-
tant en oeuvre cette composition.

Une telle composition permet d'obtenir des couleurs va-
riées résistantes.

FR 2 860 148 - A1



**COMPOSITION TINCTORIALE COMPRENANT AU MOINS UNE BASE
PARAPHENYLENEDIAMINE SECONDAIRE HYDROXYALKYLEE, AU MOINS UN
COUPLEUR ET AU MOINS UN SEL D'AMMONIUM D'ACIDE MINERAL**

L'invention a pour objet une composition tinctoriale comprenant au moins
5 une base para-phénylènediamine secondaire hydroxyalkylée, un coupleur et au moins
un sel d'ammonium d'acide minéral. L'invention a aussi pour objet l'utilisation de cette
composition pour la teinture des fibres kératiniques, en particulier les fibres
kératiniques humaines telles que les cheveux ainsi que le procédé de teinture mettant
en œuvre cette composition.

10 Il est connu de teindre les fibres kératiniques et en particulier les cheveux
humains avec des compositions tinctoriales contenant des précurseurs de colorant
d'oxydation, appelés généralement bases d'oxydation, tels que des ortho ou para-
phénylènediamines, des ortho ou para-aminophénols et des composés
hétérocycliques. Ces bases d'oxydation sont des composés incolores ou faiblement
15 colorés qui, associés à des produits oxydants, peuvent donner naissance par un
processus de condensation oxydative à des composés colorés.

On sait également que l'on peut faire varier les nuances obtenues avec ces
bases d'oxydation en les associant à des coupleurs ou modificateurs de coloration, ces
derniers étant choisis notamment parmi les méta-diamines aromatiques, les méta-
20 aminophénols, les méta-diphénols et certains composés hétérocycliques tels que des
composés indoliques.

La variété des molécules mises en jeu au niveau des bases d'oxydation et
des coupleurs, permet l'obtention d'une riche palette de couleurs.

La coloration dite "permanente" obtenue grâce à ces colorants d'oxydation,
25 doit par ailleurs satisfaire un certain nombre d'exigences. Ainsi, elle doit être sans
inconvenient sur le plan toxicologique, elle doit permettre d'obtenir des nuances dans
l'intensité souhaitée et présenter une bonne tenue face aux agents extérieurs tels que
la lumière, les intempéries, le lavage, les ondulations permanentes, la transpiration et
les frottements.

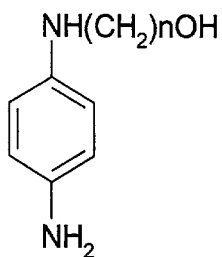
30 Les colorants doivent également permettre de couvrir les cheveux blancs,
et être enfin les moins sélectifs possibles, c'est-à-dire permettre d'obtenir des écarts
de coloration les plus faibles possibles tout au long d'une même fibre kératinique, qui
est en général différemment sensibilisée (i.e. abîmée) entre sa pointe et sa racine.

Il est déjà connu dans la demande de brevet DE10163251 d'utiliser des compositions tinctoriales comprenant une base d'oxydation para-phénylènediamine secondaire hydroxyalkylée pour la coloration des fibres kératiniques. Cependant, de telles bases ne permettent pas d'obtenir des couleurs de bonne qualité.

5 Le but de la présente invention est de fournir de nouvelles compositions tinctoriales, en particulier pour la teinture des fibres kératiniques qui permettent d'obtenir des nuances variées et de bonne qualité. En particulier, le but de l'invention est d'obtenir des colorations résistantes aux agents extérieurs tels que la sueur, les shampoings, la lumière, etc.

10 Ce but est atteint avec la présente invention qui a pour objet une composition tinctoriale comprenant, dans un milieu de teinture approprié,

- au moins une base d'oxydation de formule (I) ou les sels d'addition correspondants :



(I)

15

dans laquelle n est un nombre entier variant de 4 à 6,

- au moins un coupleur, et
- au moins un sel d'ammonium d'acide minéral.

20 L'invention a aussi pour objet un procédé de teinture mettant en œuvre cette composition.

Un autre objet de l'invention est l'utilisation de la composition de la présente invention pour la teinture des fibres kératiniques, en particulier les fibres kératiniques humaines telles que les cheveux.

25 Enfin la présente invention a pour objet un dispositif à plusieurs compartiments destiné à la teinture des fibres kératiniques.

Dans la formule (I), les valeurs de n peuvent être 4, 5 ou 6, ce qui correspond respectivement aux composés 1-[N-(4'-hydroxybutyl)amino] 4-amino benzène, 1-[N-(5'-hydroxypentyl)amino] 4-amino benzène, 1-[N-(6'-

hydroxyhexyl)amino] 4-amino benzène. Selon un mode de réalisation préféré, n est égal à 6.

La ou les bases d'oxydation de formule (I) sont présentes dans la composition de l'invention en général chacune en quantité comprise entre 0,001 et 10
5 % en poids environ du poids total de la composition tinctoriale, de préférence entre 0,005 et 6 %.

Le ou les coupleurs utiles dans la composition de la présente invention sont les coupleurs conventionnellement utilisés dans le domaine de la coloration des fibres kératiniques. Un tel coupleur est en général choisi parmi les méta-
10 phénylènediamines, les méta-aminophénols, les méta-diphénols, les coupleurs naphthaléniques, les coupleurs hétérocycliques et leurs sels d'addition.

A titre d'exemple, on peut citer le 2-méthyl 5-aminophénol, le 5-N-(β -hydroxyéthyl)amino 2-méthyl phénol, le 6-chloro-2-méthyl-5-aminophénol, le 3-amino phénol, le 1,3-dihydroxy benzène, le 1,3-dihydroxy 2-méthyl benzène, le 4-chloro 1,3-
15 dihydroxy benzène, le 2,4-diamino 1-(β -hydroxyéthoxy) benzène, le 2-amino 4-(β -hydroxyéthylamino) 1-méthoxybenzène, le 1,3-diamino benzène, le 1,3-bis-(2,4-diaminophénoxy) propane, la 3-uréido aniline, le 3-uréido 1-diméthylamino benzène, le sésamol, le 1- β -hydroxyéthylamino-3,4-méthylènedioxybenzène, l' α -naphtol, le 2 méthyl-1-naphtol, le 6-hydroxy indole, le 4-hydroxy indole, le 4-hydroxy N-méthyl
20 indole, la 2-amino-3-hydroxy pyridine, la 6- hydroxy benzomorpholine la 3,5-diamino-2,6-diméthoxypyridine, le 1-N-(β -hydroxyéthyl)amino-3,4-méthylène dioxybenzène, le 2,6-bis-(β -hydroxyéthylamino)toluène et leurs sels d'addition avec un acide.

Dans la composition de la présente invention, le ou les coupleurs sont chacun généralement présents en quantité comprise entre 0,001 et 10 % en poids
25 environ du poids total de la composition tinctoriale, de préférence entre 0,005 et 6 %.

Le ou les sels d'ammonium d'acide minéral sont par exemple choisis parmi le chlorure et le sulfate d'ammonium.

Selon un mode de réalisation particulier, la quantité du ou des sels d'ammonium d'acide minéral est comprise entre 0,005 et 8 % en poids environ du
30 poids total de la composition tinctoriale, et plus préférentiellement entre 0,01 et 5 %. Selon un mode de réalisation particulier, la concentration molaire en ion ammonium provenant du ou des sels d'ammonium de l'acide minéral est supérieure à la somme de

la concentration molaire des acides minéraux des sels correspondants des bases et des coupleurs présents dans la composition.

La composition de la présente invention peut en outre comprendre une ou plusieurs bases d'oxydation additionnelles classiquement utilisées en teinture d'oxydation. A titre d'exemple, ces bases d'oxydation additionnelles sont choisies
5 parmi les para-phénylènediamines autres que celles de formule (I), les bis-phénylalkylènediamines, les para-aminophénols, les bis-para-aminophénols, les ortho-aminophénols, les bases hétérocycliques et leurs sels d'addition.

Parmi les para-phénylènediamines, on peut citer à titre d'exemple, la para-
10 phénylènediamine, la para-toluènediamine, la 2-chloro para-phénylènediamine, la 2,3-diméthyl para-phénylènediamine, la 2,6-diméthyl para-phénylènediamine, la 2,6-diéthyl para-phénylènediamine, la 2,5-diméthyl para-phénylènediamine, la N,N-diméthyl para-phénylènediamine, la N,N-diéthyl para-phénylènediamine, la N,N-dipropyl para-phénylènediamine, la N,N-diéthyl 3-méthyl para-phénylènediamine, la N,N-bis-(β -
15 hydroxyéthyl) para-phénylènediamine, la N,N-bis-(β -hydroxyéthyl) 2-méthyl para-phénylènediamine, la N,N-bis-(β -hydroxyéthyl)amino 2-chloro para-phénylènediamine, la 2- β -hydroxyéthyl para-phénylènediamine, la 2-fluoro para-phénylènediamine, la 2-isopropyl para-phénylènediamine, la N-(β -hydroxypropyl) para-phénylènediamine, la 2-hydroxyméthyl para-phénylènediamine, la N,N-diméthyl 3-
20 méthyl para-phénylènediamine, la N,N-(éthyl, β -hydroxyéthyl) para-phénylènediamine, la N-(β,γ -dihydroxypropyl) para-phénylènediamine, la N-(4'-aminophényl) para-phénylènediamine, la N-phényl para-phénylènediamine, la 2- β -hydroxyéthoxy para-phénylènediamine, la 2- β -acétylaminoéthoxy para-phénylènediamine, la N-(β -méthoxyéthyl) para-phénylène-diamine, la 4-aminophénylpyrrolidine, la 2-thiényl
25 para-phénylènediamine, le 2- β hydroxyéthylamino 5-amino toluène, la 3-hydroxy 1-(4'-aminophényl)pyrrolidine et leurs sels d'addition avec un acide.

Parmi les para-phénylènediamines citées ci-dessus, la para-
phénylènediamine, la para-toluènediamine, la 2-isopropyl para-phénylènediamine, la 2-
30 β -hydroxyéthyl para-phénylènediamine, la 2- β -hydroxyéthoxy para-phénylène-diamine, la 2,6-diméthyl para-phénylènediamine, la 2,6-diéthyl para-phénylènediamine, la 2,3-diméthyl para-phénylènediamine, la N,N-bis-(β -hydroxyéthyl) para-phénylènediamine, la 2-chloro para-phénylènediamine, la 2- β -acétylaminoéthoxy

para-phénylènediamine, et leurs sels d'addition avec un acide sont particulièrement préférées.

Parmi les bis-phénylalkylènediamines, on peut citer à titre d'exemple, le N,N'-bis-(β -hydroxyéthyl) N,N'-bis-(4'-aminophényl) 1,3-diamino propanol, la N,N'-bis-
5 (β -hydroxyéthyl) N,N'-bis-(4'-aminophényl) éthylènediamine, la N,N'-bis-(4-aminophényl) tétraméthylènediamine, la N,N'-bis-(β -hydroxyéthyl) N,N'-bis-(4-aminophényl) tétraméthylènediamine, la N,N'-bis-(4-méthyl-aminophényl) tétraméthylènediamine, la N,N'-bis-(éthyl) N,N'-bis-(4'-amino, 3'-méthylphényl) éthylènediamine, le 1,8-bis-(2,5-diamino phénoxy)-3,6-dioxaoctane, et leurs sels
10 d'addition avec un acide.

Parmi les para-aminophénols et les bis-para-aminophénols, on peut citer à titre d'exemple, le para-aminophénol, le 4-amino 3-méthyl phénol, le 4-amino 3-fluoro phénol, le 4-amino 3-hydroxyméthyl phénol, le 4-amino 2-méthyl phénol, le 4-amino 2-hydroxyméthyl phénol, le 4-amino 2-méthoxyméthyl phénol, le 4-amino
15 2-aminométhyl phénol, le 4-amino 2-(β -hydroxyéthyl aminométhyl) phénol, le 4-amino 2-fluoro phénol, le 4-amino 2-chloro phénol, le 4-amino 2,6-dichloro phénol, le 4-amino 6-[(5'-amino 2'-hydroxy 3'-méthyl phényl)méthyl] 2-méthyl phénol, le bis-(5'-amino 2'-hydroxy phényl) méthane et leurs sels d'addition avec un acide.

Parmi les ortho-aminophénols, on peut citer à titre d'exemple, le 2-amino
20 phénol, le 2-amino 5-méthyl phénol, le 2-amino 6-méthyl phénol, le 5-acétamido 2-amino phénol, et leurs sels d'addition avec un acide.

Parmi les bases hétérocycliques, on peut citer à titre d'exemple, les dérivés pyridiniques, les dérivés pyrimidiniques et les dérivés pyrazoliques.

Parmi les dérivés pyridiniques, on peut citer les composés décrits par
25 exemple dans les brevets GB 1 026 978 et GB 1 153 196, comme la 2,5-diamino pyridine, la 2-(4-méthoxyphényl)amino 3-amino pyridine, la 2,3-diamino 6-méthoxy pyridine, la 2-(β -méthoxyéthyl)amino 3-amino 6-méthoxy pyridine, la 3,4-diamino pyridine, et leurs sels d'addition avec un acide.

D'autres bases d'oxydation pyridiniques utiles dans la présente invention
30 sont les bases d'oxydation 3-amino pyrazolo-[1,5-a]-pyridines ou leurs sels d'addition décrits par exemple dans la demande de brevet FR 2801308. A titre d'exemple, on peut citer la pyrazolo[1,5-a]pyridin-3-ylamine ; la 2-acétylamino pyrazolo-[1,5-a]pyridin-3-ylamine ; la 2-morpholin-4-yl-pyrazolo[1,5-a]pyridin-3-ylamine ; l'acide 3-

amino-pyrazolo[1,5-a]pyridin-2-carboxylique ; la 2-méthoxy-pyrazolo[1,5-a]pyridine-3-ylamino ; le (3-amino-pyrazolo[1,5-a]pyridine-7-yl)-méthanol ; le 2-(3-amino-pyrazolo[1,5-a]pyridine-5-yl)-éthanol ; le 2-(3-amino-pyrazolo[1,5-a]pyridine-7-yl)-éthanol ; le (3-amino-pyrazolo[1,5-a]pyridine-2-yl)-méthanol ; la 3,6-diamino-pyrazolo[1,5-a]pyridine ; la 3,4-diamino-pyrazolo[1,5-a]pyridine ; la pyrazolo[1,5-a]pyridine-3,7-diamine ; la 7-morpholin-4-yl-pyrazolo[1,5-a]pyridin-3-ylamine ; la pyrazolo[1,5-a]pyridine-3,5-diamine ; la 5-morpholin-4-yl-pyrazolo[1,5-a]pyridin-3-ylamine ; le 2-[(3-amino-pyrazolo[1,5-a]pyridin-5-yl)-(2-hydroxyéthyl)-amino]-éthanol ; le 2-[(3-amino-pyrazolo[1,5-a]pyridin-7-yl)-(2-hydroxyéthyl)-amino]-éthanol ; la 3-amino-pyrazolo[1,5-a]pyridine-5-ol ; 3-amino-pyrazolo[1,5-a]pyridine-4-ol ; la 3-amino-pyrazolo[1,5-a]pyridine-6-ol ; la 3-amino-pyrazolo[1,5-a]pyridine-7-ol ; ainsi que leurs d'addition avec un acide ou avec une base.

Parmi les dérivés pyrimidiniques, on peut citer les composés décrits par exemple dans les brevets DE 2359399 ; JP 88-169571 ; JP 05-63124 ; EP 0770375 ou demande de brevet WO 96/15765 comme la 2,4,5,6-tétra-aminopyrimidine, la 4-hydroxy 2,5,6-triaminopyrimidine, la 2-hydroxy 4,5,6-triaminopyrimidine, la 2,4-dihydroxy 5,6-diaminopyrimidine, la 2,5,6-triaminopyrimidine, et les dérivés pyrazolo-pyrimidiniques tels ceux mentionnés dans la demande de brevet FR-A-2750048 et parmi lesquels on peut citer la pyrazolo-[1,5-a]-pyrimidine-3,7-diamine ; la 2,5-diméthyl pyrazolo-[1,5-a]-pyrimidine-3,7-diamine ; la pyrazolo-[1,5-a]-pyrimidine-3,5-diamine ; la 2,7-diméthyl pyrazolo-[1,5-a]-pyrimidine-3,5-diamine ; le 3-amino pyrazolo-[1,5-a]-pyrimidin-7-ol ; le 3-amino pyrazolo-[1,5-a]-pyrimidin-5-ol ; le 2-(3-amino pyrazolo-[1,5-a]-pyrimidin-7-ylamino)-éthanol, le 2-(7-amino pyrazolo-[1,5-a]-pyrimidin-3-ylamino)-éthanol, le 2-[(3-amino-pyrazolo[1,5-a]pyrimidin-7-yl)-(2-hydroxy-éthyl)-amino]-éthanol, le 2-[(7-amino-pyrazolo[1,5-a]pyrimidin-3-yl)-(2-hydroxy-éthyl)-amino]-éthanol, la 5,6-diméthyl pyrazolo-[1,5-a]-pyrimidine-3,7-diamine, la 2,6-diméthyl pyrazolo-[1,5-a]-pyrimidine-3,7-diamine, la 2, 5, N 7, N 7-tetraméthyl pyrazolo-[1,5-a]-pyrimidine-3,7-diamine, la 3-amino-5-méthyl-7-imidazolylpropylamino pyrazolo-[1,5-a]-pyrimidine et leurs sels d'addition avec un acide et leurs formes tautomères, lorsqu'il existe un équilibre tautomérique.

Parmi les dérivés pyrazoliques, on peut citer les composés décrits dans les brevets DE 3843892, DE 4133957 et demandes de brevet WO 94/08969, WO 94/08970, FR-A-2 733 749 et DE 195 43 988 comme le 4,5-diamino 1-méthyl pyrazole, le 4,5-diamino 1-(β -hydroxyéthyl) pyrazole, le 3,4-diamino pyrazole, le 4,5-

diamino 1-(4'-chlorobenzyl) pyrazole, le 4,5-diamino 1,3-diméthyl pyrazole, le 4,5-diamino 3-méthyl 1-phényl pyrazole, le 4,5-diamino 1-méthyl 3-phényl pyrazole, le 4-amino 1,3-diméthyl 5-hydrazino pyrazole, le 1-benzyl 4,5-diamino 3-méthyl pyrazole, le 4,5-diamino 3-tert-butyl 1-méthyl pyrazole, le 4,5-diamino 1-tert-butyl 3-méthyl pyrazole, le 4,5-diamino 1-(β -hydroxyéthyl) 3-méthyl pyrazole, le 4,5-diamino 1-éthyl 3-méthyl pyrazole, le 4,5-diamino 1-éthyl 3-(4'-méthoxyphényl) pyrazole, le 4,5-diamino 1-éthyl 3-hydroxyméthyl pyrazole, le 4,5-diamino 3-hydroxyméthyl 1-méthyl pyrazole, le 4,5-diamino 3-hydroxyméthyl 1-isopropyl pyrazole, le 4,5-diamino 3-méthyl 1-isopropyl pyrazole, le 4-amino 5-(2'-aminoéthyl)amino 1,3-diméthyl pyrazole, le 3,4,5-triamino pyrazole, le 1-méthyl 3,4,5-triamino pyrazole, le 3,5-diamino 1-méthyl 4-méthylamino pyrazole, le 3,5-diamino 4-(β -hydroxyéthyl)amino 1-méthyl pyrazole, et leurs sels d'addition avec un acide.

La ou les bases d'oxydation additionnelles présentes dans la composition de l'invention sont en général présentes chacune en quantité comprise entre 0,001 et 10 % en poids environ du poids total de la composition tinctoriale, de préférence entre 0,005 et 6 %.

D'une manière générale, les sels d'addition des bases d'oxydation et des coupleurs utiles dans le cadre de l'invention sont notamment choisis parmi les sels d'addition avec un acide tels que les chlorhydrates, les bromhydrates, les sulfates, les citrates, les succinates, les tartrates, les lactatés, les tosylates, les benzènesulfonates, les phosphates et les acétates et les sels d'addition avec une base telles que la soude, la potasse, l'ammoniaque, les amines ou les alcanolamines.

La composition tinctoriale conforme à l'invention peut en outre contenir un ou plusieurs colorants directs pouvant notamment être choisis parmi les colorants nitrés de la série benzénique, les colorants directs azoïques, les colorants directs méthiniques. Ces colorants directs peuvent être de nature non ionique, anionique ou cationique.

Le milieu approprié pour la teinture appelé aussi support de teinture est généralement un support cosmétiquement acceptable constitué par de l'eau ou par un mélange d'eau et d'au moins un solvant organique pour solubiliser les composés qui ne seraient pas suffisamment solubles dans l'eau. A titre de solvant organique, on peut par exemple citer les alcanols inférieurs en C₁-C₄, tels que l'éthanol et l'isopropanol ; les polyols et éthers de polyols comme le 2-butoxyéthanol, le propylène glycol, le

monométhyléther de propylèneglycol, le monoéthyléther et le monométhyléther du diéthylèneglycol, ainsi que les alcools aromatiques comme l'alcool benzylique ou le phénoxyéthanol, et leurs mélanges.

5 Les solvants sont, de préférence, présents dans des proportions de préférence comprises entre 1 et 40 % en poids environ par rapport au poids total de la composition tinctoriale, et encore plus préférentiellement entre 5 et 30 % en poids environ.

10 La composition tinctoriale conforme à l'invention peut également renfermer divers additifs utilisés classiquement dans les compositions pour la teinture des cheveux, tels que des agents tensio-actifs anioniques, cationiques, non-ioniques, amphotères, zwitterioniques ou leurs mélanges, des polymères anioniques, cationiques, non-ioniques, amphotères, zwitterioniques ou leurs mélanges, des agents épaisissants minéraux ou organiques, et en particulier les épaisissants associatifs polymères anioniques, cationiques, non ioniques et amphotères, des agents
15 antioxydants, des agents de pénétration, des agents séquestrants, des parfums, des tampons, des agents dispersants, des agents de conditionnement tels que par exemple des silicones volatiles ou non volatiles, modifiées ou non modifiées, des agents filmogènes, des céramides, des agents conservateurs, des agents opacifiants.

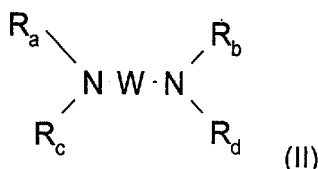
20 Les additifs ci dessus sont en général présents en quantité comprise pour chacun d'eux entre 0,01 et 20 % en poids par rapport au poids de la composition.

Bien entendu, l'homme de l'art veillera à choisir ce ou ces éventuels composés complémentaires de manière telle que les propriétés avantageuses attachées intrinsèquement à la composition de teinture d'oxydation conforme à l'invention ne soient pas, ou substantiellement pas, altérées par la ou les adjonctions envisagées.

25 Le pH de la composition tinctoriale conforme à l'invention est généralement compris entre 3 et 12 environ, et de préférence entre 5 et 11 environ. Il peut être ajusté à la valeur désirée au moyen d'agents acidifiants ou alcalinisants habituellement utilisés en teinture des fibres kératiniques ou bien encore à l'aide de systèmes tampons classiques.

30 Parmi les agents acidifiants, on peut citer, à titre d'exemple, les acides minéraux ou organiques comme l'acide chlorhydrique, l'acide orthophosphorique, l'acide sulfurique, les acides carboxyliques comme l'acide acétique, l'acide tartrique, l'acide citrique, l'acide lactique, les acides sulfoniques.

Parmi les agents alcalinisants on peut citer, à titre d'exemple, l'ammoniaque, les carbonates alcalins, les alcanolamines telles que les di- et triéthanolamines ainsi que leurs dérivés, les hydroxydes de sodium ou de potassium et les composés de formule (II) suivante :



dans laquelle W est un reste propylène éventuellement substitué par un groupement hydroxyle ou un radical alkyle en C₁-C₄ ; R_a, R_b, R_c et R_d, identiques ou différents, représentent un atome d'hydrogène, un radical alkyle en C₁-C₄ ou hydroxyalkyle en C₁-C₄.

La composition tinctoriale selon l'invention peut se présenter sous des formes diverses, telles que sous forme de liquides, de crèmes, de gels, ou sous toute autre forme appropriée pour réaliser une teinture des fibres kératiniques, et notamment des cheveux humains.

Le procédé de la présente invention est un procédé dans lequel on applique sur les fibres la composition selon la présente invention telle que définie précédemment, en présence d'un agent oxydant pendant un temps suffisant pour développer la coloration désirée. La couleur peut être révélée à pH acide, neutre ou alcalin et l'agent oxydant peut être ajouté à la composition de l'invention juste au moment de l'emploi ou il peut être mis en œuvre à partir d'une composition oxydante le contenant, appliquée simultanément ou séquentiellement à la composition de l'invention.

Selon un mode de réalisation particulier, la composition selon la présente invention est mélangée, de préférence au moment de l'emploi, à une composition contenant, dans un milieu approprié pour la teinture, au moins un agent oxydant, cet agent oxydant étant présent en une quantité suffisante pour développer une coloration. Cette composition prête à l'emploi est ensuite appliquée sur les fibres kératiniques. Après un temps de pose de 3 à 50 minutes environ, de préférence 5 à 30 minutes environ, les fibres kératiniques sont rincées, lavées au shampooing, rincées à nouveau puis séchées.

Les agents oxydants classiquement utilisés pour la teinture d'oxydation des fibres kératiniques sont par exemple le peroxyde d'hydrogène, le peroxyde d'urée, les

bromates de métaux alcalins, les persels tels que les perborates et persulfates, les peracides et les enzymes oxydases parmi lesquelles on peut citer les peroxydases, les oxydo-réductases à 2 électrons telles que les uricases et les oxygénases à 4 électrons comme les laccases. Le peroxyde d'hydrogène est particulièrement préféré.

5 La composition oxydante peut également renfermer divers adjuvants utilisés classiquement dans les compositions pour la teinture des cheveux et tels que définis précédemment.

Le pH de la composition oxydante renfermant l'agent oxydant est tel qu'après mélange avec la composition tinctoriale, le pH de la composition résultante
10 appliquée sur les fibres kératiniques varie de préférence entre 3 et 12 environ, et encore plus préférentiellement entre 5 et 11. Il peut être ajusté à la valeur désirée au moyen d'agents acidifiants ou alcalinisants habituellement utilisés en teinture des fibres kératiniques et tels que définis précédemment.

La composition prête à l'emploi qui est finalement appliquée sur les fibres
15 kératiniques peut se présenter sous des formes diverses, telles que sous forme de liquides, de crèmes, de gels ou sous toute autre forme appropriée pour réaliser une teinture des fibres kératiniques, et notamment des cheveux humains.

L'invention a aussi pour objet un dispositif à plusieurs compartiments ou "kit" de teinture dans lequel un premier compartiment renferme la composition
20 tinctoriale de la présente invention définie ci-dessus à l'exception de l'agent oxydant et un deuxième compartiment renferme un agent oxydant. Ce dispositif peut être équipé d'un moyen permettant de délivrer sur les cheveux le mélange souhaité, tel que les dispositifs décrits dans le brevet FR-2 586 913 au nom de la demanderesse.

Les exemples qui suivent servent à illustrer l'invention sans toutefois
25 présenter un caractère limitatif.

EXEMPLES**EXEMPLES DE TEINTURE**

5

On a préparé les compositions tinctoriales suivantes :

	Composition 1	Composition 2
1-[N-(6'-hydroxyhexyl)amino] 4-amino benzène ; 2 HCl (mole)	0,005	-
1-[N-(5'-hydroxypentyl)amino] 4-amino benzène ; 2 HCl (mole)	-	0,005
Résorcine	0,005	-
2-méthyl résorcine (mole)	-	0,005
Chlorure d'ammonium (g)	0,8	-
Sulfate d'ammonium (g)	-	0,8

Ces compositions colorantes sont introduites dans le support de teinture suivant :

Alcool oléique polyglycérolé à 2 moles de glycérol	4 g
Alcool oléique polyglycérolé à 4 moles de glycérol (78 % M.A.)	5,69 g M.A.
Acide oléique	3,0 g
Amine oléique 2 OE commercialisée sous la dénomination d'ETHOMEEN O12 par la société AKZO	7 g
Laurylamino succinamate de diéthylaminopropyle, sel de sodium à 55% M.A.	3 g M.A.
Alcool oléique	5 g
Diéthanolamide d'acide oléique	12 g
Propylène glycol	3,5 g

Alcool éthylique	7,0 g
Dipropylène glycol	0,5 g
Monométhyléther de propylène glycol	9 g
Métabisulfite de sodium en solution aqueuse à 35% M.A.	0,455 g M.A.
Antioxydant, séquestrant	q.s.
Parfum, conservateur	q.s.
Ammoniaque à 20% de NH ₃	10 g
Précurseurs de colorants, sel d'ammonium d'aide minéral	Voir tableau ci-dessus
Eau déminéralisée	q.s.p. 100 g

Mode d'application

Au moment de l'emploi, chaque composition est mélangée avec un poids égal d'eau oxygénée à 20 volumes (6% en poids).

- 5 Le mélange obtenu est appliqué sur des mèches de cheveux gris à 90 % de blancs naturels (BN) à raison de 30 g pour 3 g de cheveux .Après 30 min de pose, les mèches sont rincées, lavées avec un shampoing standard, rincées à nouveau puis séchées.

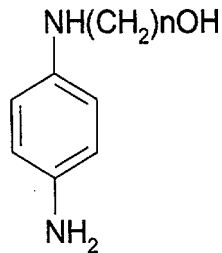
- 10 La coloration capillaire est évaluée de manière visuelle.

	Hauteur de ton		Reflet	
	90%BN	90%BN	90%BN	90%BN
Composition 1	Blond Foncé	Naturel Cendré Irisé		
Composition 2	Blond Foncé	Naturel Cendré Doré		

REVENDICATIONS

1. Composition tinctoriale comprenant, dans un milieu de teinture approprié,

- au moins une base d'oxydation de formule (I) ou les sels d'addition correspondants :



(I)

dans laquelle n est un nombre entier variant de 4 à 6,

- au moins un coupleur, et
- au moins un sel d'ammonium d'acide minéral.

2. Composition selon la revendication 1 dans laquelle n est égal à 6.

3. Composition selon la revendication 1 ou 2 dans laquelle le ou les sels d'ammonium d'acide minéral sont choisis parmi le chlorure d'ammonium, le sulfate d'ammonium.

4. Composition selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 dans laquelle le ou les sels d'ammonium d'acide minéral sont présents en quantité comprise entre 0,005 et 8 % en poids environ du poids total de la composition tinctoriale.

5. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes dans laquelle la concentration molaire en ion ammonium provenant du ou des sels d'ammonium de l'acide minéral est supérieure à la somme de la concentration molaire des acides minéraux des sels correspondants des bases et des coupleurs présents dans la composition.

6. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes dans laquelle le coupleur est choisi parmi les méta-phénylènediamines, les méta-aminophénols, les méta-diphénols, les coupleurs naphthaléniques, les coupleurs hétérocycliques et leurs sels d'addition.

7. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes dans laquelle la quantité de chacun des coupleurs est comprise entre 0,001 et 10 % en poids environ du poids total de la composition tinctoriale.

8. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes comprenant de plus au moins une base d'oxydation additionnelle choisie parmi les para-phénylenediamines autres que celles de formule (I) telles que définies dans la revendication 1 ou 2, les bis-phénylalkylènediamines, les para-aminophénols, les bis-
5 para-aminophénols, les ortho-aminophénols, les bases hétérocycliques et leurs sels d'addition.

9. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes dans laquelle la quantité de chacune des bases d'oxydation est comprise entre 0,001 et 10 % en poids environ du poids total de la composition tinctoriale.

10 10. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes comprenant de plus un additif choisi parmi les agents tensio-actifs anioniques, cationiques, non-ioniques, amphotères, zwitterioniques ou leurs mélanges, les polymères anioniques, cationiques, non-ioniques, amphotères, zwitterioniques ou leurs mélanges, les agents épaississants minéraux ou organiques, les agents épaississants
15 associatifs polymères anioniques, cationiques, non ioniques ou amphotères, les agents antioxydants, les agents de pénétration, les agents séquestrants, les parfums, les agents tampons, les agents dispersants, les agents de conditionnement, les agents filmogènes, les céramides, les agents conservateurs, les agents opacifiants.

11. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes
20 comprenant au moins un colorant direct choisi parmi les colorants nitrés de la série benzénique, les colorants directs azoïques, les colorants directs méthiniques, de nature non-ionique, anionique ou cationique.

12. Composition selon l'une quelconque des revendications précédentes comprenant un agent oxydant.

25 13. Procédé de teinture d'oxydation des fibres kératiniques, caractérisé en ce qu'on applique sur les fibres une composition tinctoriale telle que définie dans l'une quelconque des revendications 1 à 11 en présence d'un agent oxydant pendant un temps suffisant pour développer la coloration désirée.

30 14. Procédé selon la revendication 13 dans lequel l'agent oxydant est choisi parmi le peroxyde d'hydrogène, le peroxyde d'urée, les bromates de métaux alcalins, les persels, les peracides et les enzymes oxydases.

15. Dispositif à plusieurs compartiments dans lequel un premier compartiment contient une composition tinctoriale telle que définie à l'une quelconque des revendications 1 à 11 et un deuxième compartiment contient un agent oxydant.

16. Utilisation de la composition définie aux revendications 1 à 12 pour la
5 teinture de fibres kératiniques.



**RAPPORT DE RECHERCHE
PRÉLIMINAIRE**

établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

N° d'enregistrement
national

FA 639037
FR 0311369

DOCUMENTS CONSIDÉRÉS COMME PERTINENTS		Revendication(s) concernée(s)	Classement attribué à l'invention par l'INPI
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X,D	DE 101 63 251 A (HENKEL KGAA) 3 juillet 2003 (2003-07-03) * page 2, ligne 3 - ligne 6 * * page 2, ligne 47 - page 3, ligne 1 * * page 4, ligne 1 - ligne 20 * * page 5, ligne 2 - page 10, ligne 17 * * page 10, ligne 21 - ligne 31 * * page 10, ligne 49 - ligne 53 * * page 12, ligne 50 - page 13, ligne 35 * * page 13, ligne 51 - ligne 57 * * page 14, ligne 30 - ligne 31; revendications; exemples * ---	1-16	A61K7/13
A	EP 0 950 394 A (SPRING KOSMETIK GMBH & CO KG) 20 octobre 1999 (1999-10-20) * revendications; exemples * ---	1,3-5	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHÉS (Int.CL.7) A61K
A	EP 0 579 204 A (KAO CORP) 19 janvier 1994 (1994-01-19) * revendications; exemple 23 * -----	1,3-5	
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
30 avril 2004		Mellgren, M	
<p>CATÉGORIE DES DOCUMENTS CITÉS</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p>		<p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>	

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE PRÉLIMINAIRE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET FRANÇAIS NO. FR 0311369 FA 639037**

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche préliminaire visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du 30-04-2004

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets, ni de l'Administration française

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 10163251 A	03-07-2003	DE 10163251 A1 WO 03053370 A2	03-07-2003 03-07-2003
EP 0950394 A	20-10-1999	DE 29805893 U1 AT 258040 T DE 59908338 D1 EP 0950394 A1	04-06-1998 15-02-2004 26-02-2004 20-10-1999
EP 0579204 A	19-01-1994	EP 0579204 A2 JP 2521636 B2 JP 6080542 A US 5334225 A	19-01-1994 07-08-1996 22-03-1994 02-08-1994